

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Hazebrouck



MAIRIE DE LYNDE

**Arrêté Portant fermeture temporaire du terrain : les 16, 17 et 18 février 2026
pour l'installation du chantier de la maison multi-services et désamiantage**

ARRETE N°2026/n°8

Le Maire de la Commune de Lynde (59),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la mise en place du chantier et la phase de désamiantage de l'extension réhabilitation de l'ancienne école en maison multi-services, **du lundi 16 au mercredi 18 février 2026.**

Considérant que pour des raisons de sécurité, qu'il y a lieu d'interdire l'accès au parc, pendant la période de mise en place et de désamiantage du site.

ARRETE

ARTICLE 1: L'accès au parc de la commune sera interdit au public le temps de la mise en place du chantier et la phase de désamiantage de l'extension réhabilitation de l'ancienne école en maison multi-services, **du lundi 16 au mercredi 18 février 2026.**

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du parc.

ARTICLE 3: Monsieur le Maire, Monsieur l'agent des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck
- A Monsieur l'agent des Services techniques

Fait à Lynde, le 9 février 2026

Jean Michel PLAETEVOET

Le Maire

